

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 12/12/2024 - 167703 - 1999 B 12556 - 423 743 772 - MAITRISE ET DEVELOPPEMENT DE
L'HABITAT

Maîtrise et Développement de l'Habitat
Société par actions simplifiée au capital de 3 594 654,00 €
Siège social : 47, boulevard Diderot - 75012 PARIS
423 743 772 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT
DU 9 DECEMBRE 2024
CONSTATANT LES RESULTATS DE LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE**

...

UNIQUE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide de nommer :

- Monsieur Sébastien, Louis **JARLOT**,
né à NOGENT SUR MARNE (94130), le 23 septembre 1990, de nationalité française,
demeurant : 1, avenue de Lattre de Tassigny - 94100 SAINT MAUR DES FOSSES,

en qualité de directeur général de la société, à effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le directeur général dispose du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre interne, et sans que la présente restriction de pouvoir puisse être opposée aux tiers, le directeur général ne peut, sans y être préalablement autorisé par tout moyen par le président, engager la société, en une ou plusieurs fois pour un objet déterminé, pour un montant dépassant 200 000 €.

Au titre de son mandat social, Monsieur Sébastien JARLOT ne percevra aucune rémunération, jusqu'à décision contraire.

Les frais de missions, de représentation et de déplacements qu'il engagera dans le cadre de ses fonctions lui seront remboursés sur justifications.

Ses fonctions salariées de directeur de programmes et de directeur du pôle rénovation, antérieures à cette nomination, se poursuivront sans modification.

Monsieur Sébastien JARLOT a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions de directeur général et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

...

Les associés ayant voté oui représentant plus de la moitié des voix des associés disposant du droit de vote, la résolution est adoptée.

Extrait certifié conforme,
le président, **HOLDING JARLOT**,
représentée par Philippe JARLOT

